

Profitez des actions qui démarrent!

FICHE n°4

technique agricole







Mai 2013

Cette fiche technique vous dresse un panorama des actions agricoles proposées par l'EPAB en mai, juin et juillet 2013 sur la baie de Douarnenez dans le cadre de la charte de territoire 2012/2015. En fonction de vos attentes, vous pouvez choisir l'une ou plusieurs des actions. Votre participation aux actions est **entièrement gratuite**.

Prenez date ! Les actions ne seront
rappelées que par voie de presse

Sommaire :



	Action proposée	En bref	Dates	Détails
	Optimiser sa production d'herbe et mieux gérer le pâturage	Echanges en groupe Profitez des aides à l'acquisition de matériel	29/05/2013	p 2 à 3
	Mieux connaître son sol pour optimiser ses rendements et les épandages	Echanges en groupe 1/2 journée terrain avec profils de sol	18/06/2013	p 4
	Construire et conduire un assolement économe en intrants	Formation Analyse de la valeur alimentaire de vos fourrages avec l'outil Agrinir	1ère semaine juillet 2013	p 4
	Campagne analyse de fourrages Agrinir	Analysez gratuitement la valeur alimentaire de vos fourrages	1ère semaine juillet 2013	p 5
	Testez gratuitement le binage sur vos parcelles de maïs	Désherbage mécanique de votre maïs	A la demande	p 5
	Utilisez l'outil N tester sur vos parcelles et économisez un passage d'azote	Conseils adaptés à votre parcelle	A la demande	p 6

Contact pour les inscriptions :

Nicolas LE MEUR
09 73 31 61 22 – pole.prevention@epab.fr

EPAB—Le Pavillon—La Clarté
29100 KERLAZ

Site web : www.sagebaiededouarnenez.org

Optimiser sa production d'herbe et mieux gérer le pâturage

Format	Groupe technique d'échanges entre agriculteurs
Programme	<ul style="list-style-type: none"> Repères technico-économique d'un système herbager Optimiser le pâturage pour améliorer sa marge brute : aménagement des paddocks, suivi des hauteurs d'herbe, prairies multi-espèces Quel impact d'une modification des surfaces en herbe sur le produit d'exploitation ? Témoignage de Michel Kervoalen et visite de l'exploitation
Intervenants	Julien Rigaud — Bretagne conseil élevage Ouest Sophie Patte — CIVAM
Date et horaires	29 mai 2013 de 14h à 17h
Lieu	EARL Ker Kost An Aod Lanévry KERLAZ
Public	Agriculteurs Conseillers
Inscription	Par téléphone : 09 73 31 61 22 Par e-mail : pole.prevention@epab.fr En ligne sur notre site web : www.sagebaiededouarnenez.org

Aides à l'investissement : acquisition de matériel

Dans le cadre du plan gouvernemental algues vertes, des aides aux investissements matériels spécifiques sont accordées aux exploitations agricoles. Le matériel concerné est lié à la récolte et distribution de l'herbe, le séchage en grange, l'entretien des zones humides, l'aménagement des pâtures, la récolte de betteraves.

Critères d'éligibilité:

- Disposer d'au moins 3 ha dans le bassin versant algues vertes de la baie de Douarnenez
- Avoir réalisé un diagnostic-projet (coordination par la Chambre d'agriculture—Jean-Luc Calvez au 02 98 73 44 31) et signer un Contrat d'engagement justifiant l'emploi du matériel aidé

Montant de l'aide :

Le taux d'aides publiques est de 40 % (50 % pour les JA) et le plafond des aides versées de 50 000 €. Il est possible de bénéficier de l'aide sur plusieurs matériels dans la limite du plafond.

Liste du matériel éligible :

	Matériel	Coûts plafonds (€) HT
Matériels de récolte de l'herbe	Faucheuse	8 000€
	Faucheuse conditionneuse	20 000 €
	Faneuse	Individuel : 8 000 € CUMA : 13 000€
	Andaineur	<5 m 6 000 € > 5m: 14 000 €
	Presse enrubanneuse	Individuel : 50 000 € * CUMA : 80 000 €
	Enrubanneuse monoballe	15 000 €
	Enrubanneuse en continu	40 000 €
	Autochargeuse ensilage	Individuel ou CUMA < 35 m³ DIN : 50 000 € * CUMA > 35 m ³ DIN : 100 000 €
	Faucheuse autochargeuse	30 000 €
	Régénérateur de prairie	14 000 €
	Récolteuse à fléaux	5 000 €

Aides à l'investissement : acquisition de matériel



Liste du matériel éligible :

Matériel		Coûts plafonds (€) HT
Matériels de distribution de l'herbe	Dérouleur de round	5 000€
	Remorque distributrice	15 000 €
	<i>Godet démêleur ou option godet démêleur sur fourche</i>	3600 €
Matériels pour le séchage en grange **	Aménagements spécifiques du bâtiment pour le séchage de l'herbe : réalisation ou aménagement de la dalle du bâtiment pour les conduits d'air sous pression après le ventilateur, partition en cellule du bâtiment, caillebotis	Individuel : 150 000€ de plafond global <i>CUMA :</i> <i>200 000€ de plafond global</i>
	Système d'injection d'air chaud : ventilateur et installation du ventilateur : électricité.... Le caisson hébergeant le ventilateur est exclu.	
	Installation de la griffe ou de l'aéro-engrangeur	
Matériel pour le séchage en botte***	Système de séchage en botte	200 000 € CUMA uniquement
Matériel lié à la betterave	Arracheuse/chargeuse de betterave	35 000 €
	Distributrice spécifique	7 000 €
Matériel lié à l'entretien des zones humides	<i>Broyeur à axe horizontal</i>	12 000 €
	<i>Pneus basse pression (pression < 0,8 bar)</i>	10 000 €
	<i>Roues jumelées</i>	8 000 €
	<i>Compresseur spécifique à végétaux</i>	6 000 €
	<i>Microtracteur sur chenilles</i>	18 000 €
	<i>Chargeur frontal pour microtracteur</i>	1 500 €
	<i>Caisson remorque pour microtracteur</i>	6 000 €
Matériel lié à l'optimisation de la fertilisation et à la valorisation des matières organiques	<i>Enfouisseur sur cultures (à disques, à dents, mixtes)</i>	10 500 € CUMA uniquement
	<i>Enfouisseur à disques ou injecteur prairie</i>	17 000 € CUMA uniquement
	<i>Rampe multibuses (6 buses et plus)</i>	10 000 € CUMA uniquement
	<i>Rampe à pendillards</i>	13 000 € CUMA uniquement
	<i>Système d'épandage sans tonne</i>	25 000 € CUMA uniquement
	<i>Système Débit Proportionnel Avancement</i>	5 000 € CUMA uniquement
	<i>Composteuse / retourneur d'andains</i>	38 000 € CUMA uniquement
Matériel lié à l'aménagement des pâtures ****	<i>Chemins</i>	20 € du m ²
	<i>Clôtures (équipement fixe et électrification)</i>	200 € / hectare
	<i>Abreuvement (pompe à museau, bac gravitaire)</i>	500 € / unité
	<i>Abreuvement (réseau d'adduction en eau)</i>	15 € / ml

* Il est rappelé que le plafond global d'investissement individuel est de 50 000€ (sauf séchage en grange, 150 000 €). Ainsi les plafonds de la presse enrubanneuse et de l'autochargeuse ensilage sont des plafonds de coût liés au plafond global et non nécessairement au prix du matériel.

Bien connaître son sol



Format	Après midi terrain sur le Porzay
Programme	<ul style="list-style-type: none"> • Faire le lien entre son sol et le sous-sol en observant le sol et les roches ainsi que les affleurements côtiers • Interpréter le paysage (pentes, fossés, talus, connexions avec zones humides) • Réaliser un profil de sol • Evaluer son potentiel de rendement • Identifier certains blocages de la matière organique pour bien gérer les épandages et le type d'effluents
Intervenants	Christophe Coussement—Géologue et pédologue—Bureau d'études REAGIH
Date et horaires	18 juin 2013 de 13h à 16h
Lieu	Porzay
Public	Agriculteurs Conseillers
Inscription	Par téléphone : 09 73 31 61 22 Par e-mail : pole.prevention@epab.fr En ligne sur notre site web : www.sagebaiededouarnenez.org

Construire un assolement économe en intrants



Format	Formation en salle
Programme	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les limites des successions simplifiées (ex : maïs/ céréales) • Connaître les principes de construction d'une rotation équilibrée • Connaître les principes de conduite d'un assolement économe en intrants • Augmenter son autonomie en protéines • Réduire la pression en adventices • Trouver des débouchés pour des productions spécifiques : pois, sarrasin, luzerne... <p>Avec le témoignage d'un agriculteur</p>
Intervenants	Yann Evenat— GAB 29
Date et horaires	1ère semaine de juillet 2013 de 14h à 17h (date à définir)
Lieu	Plusieurs formations seront proposées en fonction des demandes
Public	Agriculteurs Conseillers
Inscription	Par téléphone : 09 73 31 61 22 Par e-mail : pole.prevention@epab.fr En ligne sur notre site web : www.sagebaiededouarnenez.org

Expérimentez le binage sur vos parcelles



Dans le but de vulgariser et de montrer l'efficacité du désherbage mécanique, l'EPAB vous propose de **tester gratuitement le binage du maïs** sur votre exploitation.

Lorsque les conditions de culture et la rotation le permettent, nous vous proposons de compléter le binage par **un semis de ray-grass sous couvert** (semence à votre charge et à fournir). Le principe consiste à semer le ray-grass simultanément au désherbage avec une bineuse équipée d'éléments semeurs, la terre ameublie par la bineuse autorise le semis dans de bonnes conditions, au stade 8 feuilles du maïs.

Grâce à cette technique, le ray-grass talle abondamment dès la récolte du maïs. Cela permet d'obtenir :

- * des rendements nettement plus élevés au début du printemps.
- * une culture intermédiaire efficace à la fin de l'automne pour piéger l'azote résiduel.

Le binage sera réalisé par l'ETA Campéon René de Plozévet, qui est équipée d'une bineuse Mono-sem 6 rangs (adaptable 8 rangs) guidée par cellule photo-électrique.

L'opération est limitée à 100 ha : répondez rapidement !

En appelant Nicolas Le Meur au 09 73 31 61 22

Par e-mail : pole.prevention@epab.fr

Sur notre site web : www.sagebaiededouarnenez.org

Campagne analyses de fourrage



Format	Analyse de vos fourrage dans un lieu de regroupement
Programme	<p>AgriNIR™ est un analyseur portable infrarouge pour les fourrages et les grains qui quantifie la matière sèche, l'amidon, les protéines brutes, ADF, NDF, les cendres et les matières grasses brutes en quelques secondes. Grâce aux équations INRA, ces valeurs sont ensuite convertie en UFL, PDIN, PDIE, CB, dMO.</p> <p>Ce service permet à tout éleveur de connaître instantanément et gratuitement la valeur de ses fourrages et de mieux maîtriser l'efficacité de la ration pour optimiser ses coûts alimentaires.</p> <p><u>Fourrages analysées</u> : maïs ensilage fermenté, ensilage d'herbe et enrubannage fermenté (<50% de légumineuses), foin (<50% de légumineuses), foin de Luzerne</p>
Intervenants	Conseiller Bretagne Conseil élevage Ouest
Date et horaires	1ère semaine de juillet 2013 de 14h à 17h (date à définir)
Lieu	Plusieurs demi-journées pourront être proposées en fonction du nombre de demandes
Public	Agriculteurs
Inscription	Par téléphone : 09 73 31 61 22 Par e-mail : pole.prevention@epab.fr En ligne sur notre site web : www.sagebaiededouarnenez.org

Bénéficiez de mesures N-tester sur vos parcelles de blé



Les outils de pilotage de la fertilisation azotée permettent d'ajuster la dose d'azote à ajouter et prévue dans le **plan prévisionnel de fumure** en fonction de l'état de nutrition azotée de la culture.

Les outils de pilotage (N-tester, Jubil, bande double densité) permettent d'être au plus près des besoins de la culture pour éviter les excès d'azote (lessivage) ou les carences.

L'arrêté du 19 décembre 2011 issu de la Directive nitrates ainsi que l'arrêté GREN du 27 juillet 2012 recommandent l'utilisation de tels outils.

Méthode N-tester :

L'appareil permet par mesure directe et rapide sur la parcelle de connaître l'état de nutrition azotée de la culture au cours de la montaison en fonction de la variété et du stade (mesure de la chlorophylle)

- QUAND RÉALISER LA MESURE? La mesure se fait entre les stades 2 nœuds et gonflement.
- QUEL EST LE GAIN POSSIBLE? L'outil de pilotage peut permettre l'économie d'un 3ème passage d'azote (40 à 50 unités N/ha sur certaines parcelles).
- ET SI JE SUIS INTÉRESSÉ? L'animateur de l'EPAB passera sur vos parcelles avec l'appareil d'analyse au bon moment (stade dernière feuille étalée). Pour l'analyse, il est nécessaire de connaître la variété du blé. Un conseil vous sera remis à l'issue de l'analyse.

Vous pouvez demander un passage sur vos parcelles :

En appelant Nicolas Le Meur au 09 73 31 61 22

Par e-mail : pole.prevention@epab.fr

Sur notre site web : www.sagebaiededouarnenez.org

Les appareils de mesure N-tester sont mis à disposition de l'EPAB par la coopérative **Triskalia** ainsi que la **SARL Sud Apro** à Plonévez-Porzay.

Remarque : les analyses seront réalisées uniquement par l'animateur de l'EPAB.

Les actions sont réalisées avec le concours financier de l'Etat, l'agence de l'eau Loire Bretagne, du conseil régional de Bretagne et du conseil général du Finistère